

URPS

MÉDECINS LIBÉRAUX

ILE-DE-FRANCE



URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE

Soigner en Ile-de-France
Un site de l'URPS médecins libéraux
Ile-de-France et de ses partenaires



Soirée libérale Chirurgie viscérale et digestive

Mercredi 14 juin 2023

Programme

- 1. Etats des lieux et opportunités de s'installer maintenant en libéral**
- 2. Témoignages de médecins installés**
- 3. Les différents secteurs conventionnels**
- 4. Les aides financières à l'installation**
- 5. Les outils de l'URPS médecins**
- 6. Discussions**

01

**Opportunité de s'installer
maintenant en libéral**

Etat des lieux des chirurgiens digestifs libéraux en exercice en Ile-de-France

Données* au 7 juin 2023

Ces données incluent les chirurgiens digestifs en exercice mixte (libéral et salarié) et en cumul emploi-retraite.

Département	Effectif	Age moyen	Part des 65 ans et +	Nombre des 65 ans et +
Ile-de-France	85	55		
75 – Paris	29	55	7%	2
77 – Seine-et-Marne	7	56	0%	0
78 – Yvelines	8	51	0%	0
91 – Essonne	8	50	0%	0
92 – Hauts-de-Seine	7	51	3%	1
93 – Seine-Saint-Denis	9	54	0%	0
94 – Val-de-Marne	8	61	7%	2
95 – Val d'Oise	9	56	3%	1

Evolution sur 10 ans
France entière,
tout mode d'exercice

En 2013 :

901 dont 489
libéraux

En 2022 :

1212 dont 660
libéraux

* Données RPPS

** Dataviz DREES

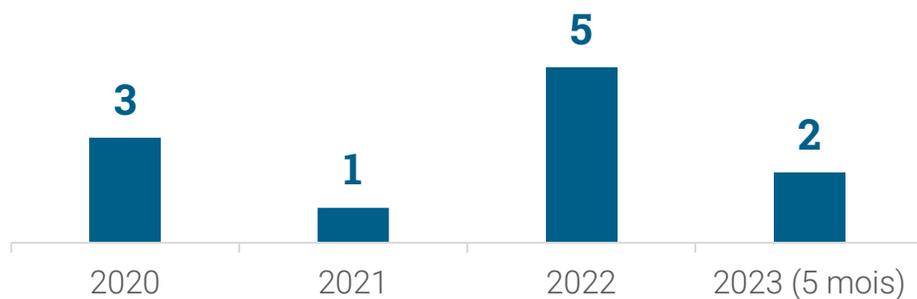
Les installations en chirurgie digestive

— Depuis 3 ans et demi en Ile-de-France (2020-2023)

11 nouvelles installations
en Ile-de-France en 3 ans

- Moyenne d'âge à l'installation : **41 ans**
- 3 installations à **moins de 35 ans**
- Pas d'installation dans les départements **93, 94, 95**

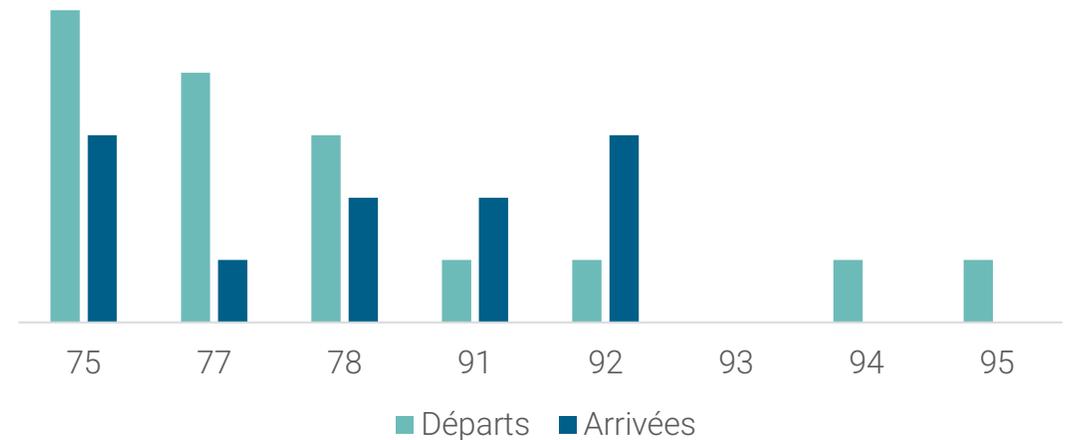
Evolution des installations depuis 2020



Depuis 3 ans, des départs compensés par les arrivées.



Mais des disparités départementales.



02

**Témoignages
de médecins installés**

Dr Antoine SOPRANI

Dr Antoine SOPRANI

— Mon parcours, mon choix du libéral

Mon parcours

4 ANS DE CLINICAT (2 ans avec activité libérale associée) + 1 AN DE PH TEMPS PARTIEL (Pitié Salpêtrière).

Mon installation en libéral : pourquoi, où, comment

- **Pourquoi** : système hospitalier trop lent / aucune liberté / salaire insuffisant par rapport au niveau d'étude.
- **Où** : Clinique Geoffroy saint Hilaire (délégué commercial J&J m'a vu opérer et m'a fait rencontrer un praticien qui cherchait un successeur) puis HPSSD (93) (reprise activité + développement parcours obésité) puis Clinique de Bercy (projet cancéro + parcours obésité).
- **Geoffroy saint Hilaire Paris** → remplacements au début (pendant la 3^{ème} et 4^{ème} année de Clinicat) puis collaboration (pas de rachat de patientèle / création SCM uniquement). Apport de patients de la Pitié Salpêtrière vers Geoffroy saint Hilaire (proximité géographique) → augmentation volume → rentabilité

Hôpital Privé de la seine saint Denis (93) : reprise activité + développement parcours de soins chirurgie bariatrique

Clinique de Bercy (94) : Proposition projet cancéro digestive + développement parcours obésité

- SECTEUR 2 ++++ Création d'une SELARL le plus rapidement possible (3^{ÈME} Année)
- MASSE COMMUNE ? (Dr Saget)
- Le plus important !! : Travail en équipe avec collègues compétents, confraternels et de confiance

Dr Antoine SOPRANI

— Mon activité aujourd'hui

- Activité 100% libérale, actes: Bariatrique 300/an; Cancéro 80/ans; Pariétal 100/an
- Bloc 3 jours, consultation 2 jours
- Activités autres (formation, syndicat, etc.): Président SNCVD / Vice-président UCDF / Expert FCVD / Elu URPS IDF
- Temps de travail / vacances: tout le temps (5 semaines de vacances par an)
- Recrutement patientèle : e-réputation ++++ (avis google; site internet) / bouche à oreille ++++ / RCP cancéro
- Relation confrères libéraux, hospitaliers – comment se faire un réseau ? De plus en plus complexe : les hospitaliers sont hostiles aux libéraux
- CPTS: attention ⚠ piège car limitation des honoraires. Intérêt parcours de soins de qualité et pluridisciplinaires (parcours obésité / parcours cancéro / parcours statique pelvienne / parcours endométriose) **FÉDÉRATEUR ++++ PERTINENCE DES SOINS ++++ EXPERTISE ++++**

Dr Antoine SOPRANI

— Avantages et inconvénients de l'exercice libéral



Avantages

- Liberté d'entreprendre
- Possibilité haut volume d'activité
- Revenus importants
- Prise en charge personnalisée des patients
- Augmentation de l'expertise ++++
- Publications rémunérées (Rétribution MERRI) ++++
- Soutien de projets scientifiques à travers des appels à projets



Inconvénients

- Difficulté à mettre en place un vrai travail en équipe (meilleur indicateur de qualité)
- Grands groupes de santé privés font de faibles marges dans le domaine de la santé (pas de réévaluation des GHS; coûts matériels et humains de plus en plus élevés)
- Obligation de rentabilité
- Responsabilité civile et professionnelle ++++
- Contrôles CPAM; Contrôles ARS; surveillance CDOM etc...
- Stress ++++
- Exercice de plus en plus difficile (Régime des autorisations de la DGOS en chirurgie bariatrique; PTS et seuils par organe en cancérologie digestive)

Dr Antoine SOPRANI

— Mes conseils

- Assurances : Si besoin sécurité, garder une petite activité hospitalière (mais de plus en plus difficile...)
- Contrats: Madelin obligatoire / Prévoyance obligatoire.
- Responsabilité: attention à la CPAM ++++ / attention aux multi-sites: 3 sites grand maximum avec collègues de confiance.
- Masse commune ou PAS masse Commune (cf Dr Saget): mutualisation des frais de fonctionnement (SCM).

MONTÉE EN CHARGE OPTAM ET OPTAM-CO (AU 19/05/2022)

MONTÉE EN CHARGE OPTAM ET OPTAM-CO (AU 19/05/2022)

	Nb signataires
OPTAM	746
OPTAM-CO	91
TOTAL	837

Nouveaux adhérents	454
Anciens CAS	383
TOTAL	837

	Spécialités	Nb signataires	Nb éligibles	Taux adhésion
01	Médecine Générale	239	383	62,40
02	Anesthésiologie- Réanimation chirurgicale	15	52	28,85
03	Pathologie cardio-vasculaire	77	131	58,78
04 +16 + 41 + 46 + 48 + 49+43+	Chirurgie	74	214	34,58
05	Dermatologie-venerologie	16	106	15,09
06	Radiodiagnostic Imagerie Médicale	55	150	36,67
07+77+79	Gynécologie obstétrique	33	91	36,26
08	Gastro-entérologie et hépatologie	23	73	31,51
09	Médecine interne	5	10	50,00
11	ORL	11	72	15,28
12	Pédiatrie	27	73	36,99
13	Pneumologie	13	17	76,47
14	Rhumatologie	10	56	17,86
15	Ophthalmologie	26	116	22,41
33 + 17	Neuro-psychiatrie	151	548	27,55
31	Médecine physique et de réadaptation	1	12	8,33
32	Neurologie	17	29	58,62
34	Gériatrie	1	3	33,33
35	Néphrologie	0	1	0,00
37	Anatomie cyto-pathologie	10	15	66,67
42	Endocrinologie et métabolismes	8	26	30,77
44 + 45	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	3	23	13,04
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	9	6	150,00
70	Gynécologie médicale	7	35	20,00
72	Médecine nucléaire	1	1	100,00
74+76	Radiothérapie	3	4	75,00
81	Médecine des maladies infectieuses & trop	2		
	Total spécialistes	598	1864	32,08
	Total général	837	2247	37,25

REPARTITION PAR SECTEUR	
SECTEUR 1	57
SECTEUR 1DP	4
SECTEUR 2	776
TOTAL	837

FIN D'ADHESION OPTAM/OPTAM-CO	
CESSATION ACTIVITE	120
CHANGEMENT DE SECTEUR	8
CHANGEMENT DE DEPARTEMENT	33
RESILIATION A LA DEMANDE DU PS	15
RESILIATION A LA DEMANDE DE LA CAISSE	1
	177

LES CPTS ET PROJETS DE CPTS

❑ CPTS adhérentes à l'ACI (13)

- CPTS Paris 18 (décembre 2019)
- CPTS Paris 14 (janvier 2020)
- CPTS Paris 13 (janvier 2020)
- CPTS Paris 20 (novembre 2020)
- CPTS Paris 10 (juin 2021)
- CPTS Paris 8 (septembre 2021)
- CPTS Paris 12 (novembre 2021)
- CPTS Paris Neuf (décembre 2021)
- CPTS Paris 19 (décembre 2021)
- CPTS Paris 15 (décembre 2021)
- CPTS Paris Centre [1-2-3-4] (avril 2022)
- CPTS Paris 11 (avril 2022)
- CPTS Paris 5 (juin 2022)

❑ CPTS en cours d'adhésion à l'ACI / adhésion prochaine à l'ACI (3)

- CPTS Paris 17
- CPTS Paris 6-7

❑ Projets de CPTS en Phase 1 = réalisation du diagnostic territorial et rédaction du projet de santé (1)

- projet de CPTS Paris 16

Période de remboursement du 01/01/2022 au 28/02/2022

Médecins libéraux parisiens, assurés France entière tous régimes, Montants présentés en base de remboursement

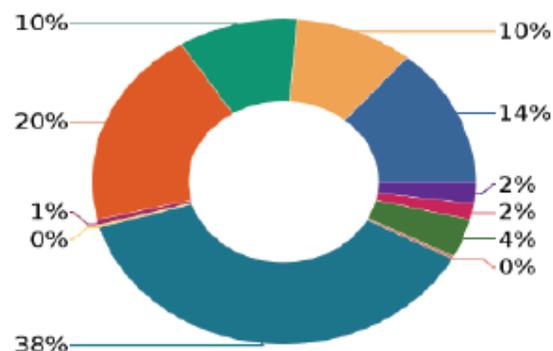
Montants et évolution des montants

PRESTATIONS	Régime général		MSA		AUTRES		TOTAL PARIS		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Consultations	60 884 154	3,4%	433 012	14,4%	917 120	6,1%	62 234 286	3,5%	1,7%	2,0%
Actes techniques médicaux	31 924 089	8,4%	304 188	14,4%	527 468	1,2%	32 755 745	8,3%	1,7%	2,1%
Actes chirurgicaux	22 128 163	1,0%	326 934	-3,9%	439 369	9,0%	22 894 466	1,1%	0,5%	-1,4%
Actes de radiologie	16 237 083	5,0%	132 450	10,1%	311 652	3,3%	16 681 185	5,0%	1,7%	0,7%
Actes d'échographie	16 254 631	4,5%	112 015	8,3%	269 101	9,7%	16 635 747	4,6%	2,0%	0,8%
Téléconsultations	6 219 326	8,7%	44 157	26,1%	84 865	5,2%	6 348 348	8,8%	4,9%	-14,2%
Visites (frais dépl. inclus)	3 520 821	-17,5%	21 434	-7,9%	64 703	-16,4%	3 606 958	-17,4%	-17,5%	-15,5%
Vaccination COVID	2 567 035	1 255,8%	3 578	1 490,3%	11 240	1 236,2%	2 581 854	1 256,0%	1 422,9%	466,7%
Aides et rémunérations conventionnelles (2)	910 334	-12,6%	1 935	4,6%	2 660	-12,8%	914 929	-12,6%	-15,1%	-16,0%
Permanence des soins (1)	484 063	-22,4%					484 063	-22,4%	-11,5%	1,2%
Autres honoraires privés	375 718	-1,5%	1 155	-7,9%	6 773	17,8%	383 646	-1,2%	-22,9%	-27,2%
TOTAL	161 505 417	5,2%	1 380 859	8,7%	2 634 952	5,4%	165 521 227	5,2%	2,5%	1,5%

(1) rémunération régulation, rémunération de nuit, dimanche et férié, rémunération pour garde étabs privés...

(2) aides à la télétrans, ROSP, Sophia, rémunération médecin traitant, rémunération de l'option démographie et de l'option santé solidarité territoriale.

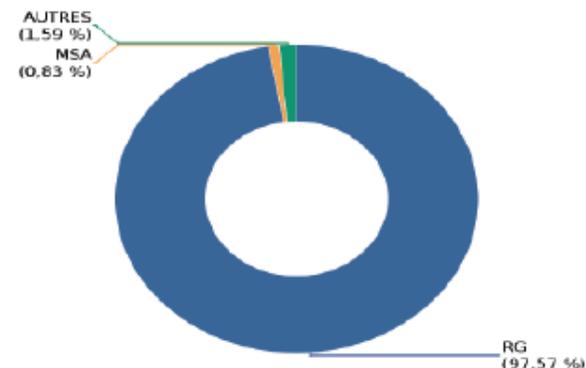
Répartition des montants par prestation



Prestations

- Actes chirurgicaux
- Actes d'échographie
- Actes de radiologie
- Actes techniques médicaux
- Aides et rémunérations conventionnelles (2)
- Autres honoraires privés
- Consultations
- Permanence des soins (1)
- Téléconsultations

Répartition des montants par régime



PCAP = Période Comparable Année Précédente

Activité des médecins dont le cabinet principal est installé dans le département



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Dr Arnaud SAGET

Présentation

- Chirurgien libéral, trésorier du SNCVD
- Externe à Paris
- IHP
- M2
- CCA à la pitié 3 ans
- Puis pas CCA à Beaujon



Du coup....

- Installation à clinique Turin Janvier 2017
- EQUIPE
- MASSE COMMUNE
- CŒUR DE PARIS

Dr Arnaud SAGET

— Mon activité aujourd'hui

- Activités : oncologique et robotique
- En 2022 : 1842 consultations et 448 blocs (50% ambu)
- 3 vacations de consultation, 4 à 5 vacations de bloc par semaine, théoriquement un jour off
- 8 semaines de vacances minimum !!!

—

NE PAS DÉRANGER, JE BOSSE ...



Le Libéral Pourquoi ?

Découverte de notre valeur

- Vous êtes très bien formés
- Vous êtes recherchés
- Vous êtes créateurs de travail, d'emplois

Découverte de la liberté mais elle a un prix....

- Le Médecin qui s'installe devient « chef d'entreprise »
- Faire sa compta, embaucher, investir, développer....

Découvrir que ce n'est pas la fin de la formation ni du savoir

Personne ne met un prix sur vous (un salaire)



Pour qui ?

Pré Requis

Gout de l'indépendance, adaptabilité santé solide... et, courage

Avantages :

- efficacité, rapidité, facilité, responsabilité dans l'exercice
- pathologies rencontrées ou choisies
- La recherche et les publications exercice hospitalier restent possibles
- adaptation au cours de la vie pro
- rémunération

Inconvénients :

- constat de solitude...mais évitable
- contraintes administratives inévitables
- nécessité d'être bien conseillé
- Quant à la vie de famille... gestion difficile

Comment ?

La fin du salariat !!!

- Vous n'êtes pas employé par la clinique
- Vous êtes un apporteur d'affaire (BtoB)
- Vous payez une redevance à la clinique (fonction des prestations) pour utiliser leurs locaux
- Plus vous avez d'activité, plus on vous ouvre de salle mais l'inverse est vrai

La fin de la hiérarchie :

- Pas de titre dans le libéral, on se tutoie
- Pas de chef mais du coup moins écouté
- Vous faites ce que vous voulez : un seul juge = les complications (aspect juridique)
- De plus en plus de création d'équipe++++



Seul ou en équipe ?

Avantages	Inconvénients
Permanence et continuité des soins	Faut supporter les autres
Réflexion et répartition des expertises	Partage pas toujours évident
Plus de poids auprès de la clinique	On ne gagne pas forcément plus d'argent
On paie moins d'assurance	Source de litige
Répartition des frais	
QUALITE DE VIE++++	

Secteur I, II, OPTAM

Attention la signature du secteur I est **définitive**

Dépend énormément du lieu d'exercice et des habitudes des collègues

OPTAM correspond à la pratique d'honoraires encadrés :

- Maximum théorique de dépassement à 150%
- 30% secteur I (cs et bloc)
- Se négocie sur l'activité des 3 dernières années
- Acte CCAM comme en secteur I +20% (modificateur K), patients **mieux remboursés**

Secteur II : le plus dur mais le plus libéral

En BNC ou en Société ?

- **BNC : bénéfices non commerciaux** : c'est un compte en banque, toute l'activité rentre, vous payez vos frais de fonctionnement et ce qui reste c'est pour vous (enfin après avoir payé des choses URSSAF, CARMF, IR)
- **Société : SELARL OU SELAS** : équivalent pour les médecins des SEL et SAS
 - Argent rentre sur la société, vous payez vos frais et ce qui reste vous décidez (je les laisse pour un hiver difficile, je prends tout, je me verse des dividendes mais pas de salaire..)
 - La société est simplement un outil fiscal
- **SCM : société civile de moyen** :
 - le plus souvent existe pour les frais de fonctionnement : employés, loyer, aide op...
 - Permet de mettre en commun des moyens
- **SDF : société de fait** :
 - C'est un compte en banque à plusieurs
 - Avec le plus souvent des règles (on établit des statuts de société)

En BNC ou en société ?

BNC	Société
Le plus simple	Outil fiscal
Très bien pour commencer	Gros intérêt si l'argent n'est pas dépensé
Parfait si l'on prend tout l'argent	Permet de faire des réserves (ex COVID)
Difficile de lisser	

Il n'y a pas de formule magique, a la fin tout le monde paie ses impôts

En partage d'honoraires ou de charges ?

Il est possible de partager tout ou rien :

Partage que des charges le plus souvent via une SCM (maqué démaquable):

- On se partage une secrétaire, un site internet et la location d'un bureau par exemple
- Mais après chacun sa vie

Partage des charges et du secteur I (fiançailles)

- On commence à partager l'argent
- Chacun garde ses dépassements d'honoraires

Partage de l'intégralité des honoraires : mariage

- On peut mettre des paliers

Comment ?

ARGENT ENTRANT

Consultations

- APC, CS

Opération à la clinique

- CCAM, DP

FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 20%

- Doctolib, secrétaire, logiciel, loyer, ligne téléphoniques...
- Aide opératoire, redevances
- RCP+++
- Comptable, prévoyance

CHARGES : 25%

- CARMF
- URSSAF
- Impôts société

BRUT : 15 à 40%

- Impôts sur le revenu

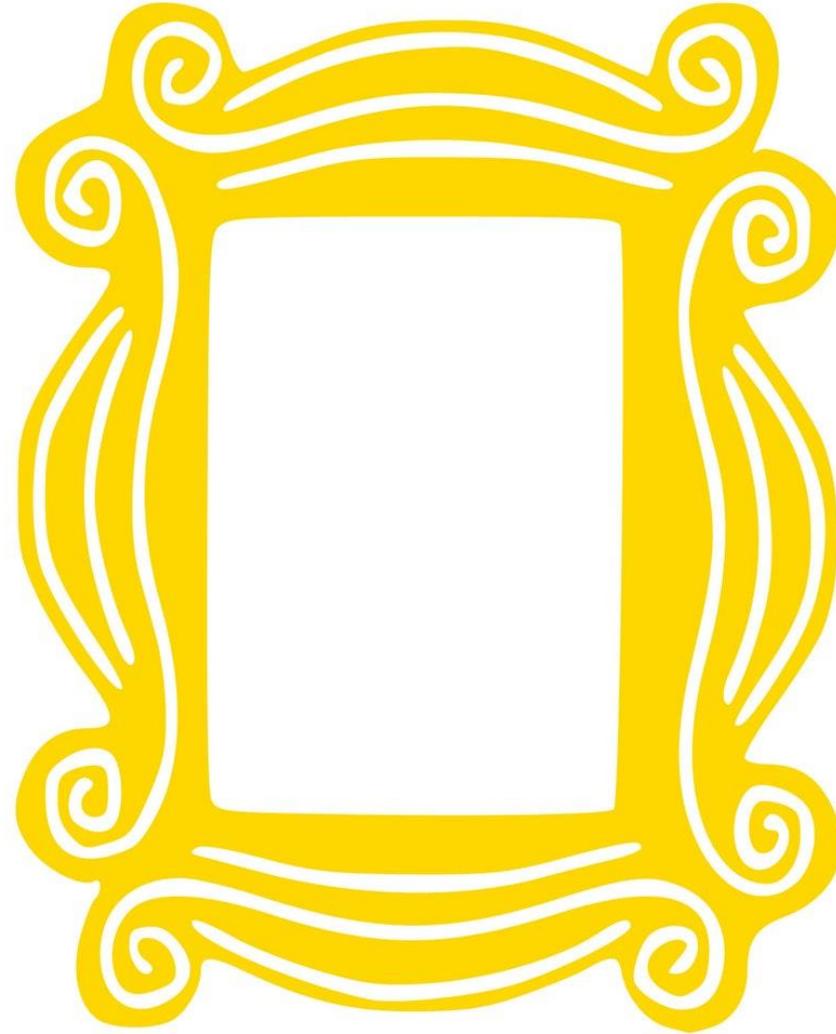
Reste 40%

Où ?

EQUIPE

COLLABORATIONS :

- Equipe de gastro onco...
- Radiologie...
- RCP?



STRUCTURE :

- Réanimation
- Endoscopie
- Interventionnelle
- Imagerie lourde
- Service d'urgence

Bassin de population
Perspectives

Conclusion

- Le secteur libéral offre l'activité la plus libre et la plus rémunératrice mais elle est la moins protectrice
- Investissement fort auprès des malades mais risque judiciaire
- Très valorisant : il s'agit de notre travail pas du service ni de l'hôpital
- De plus en plus d'activité scientifique, participation aux PHRC et essais...
- C'est une aventure entrepreneuriale et donc humaine

03

Les différents secteurs conventionnels

Secteur 1, 2, 2 Optam

Les différents secteurs conventionnels

Secteur 1, 2, Optam

Secteur 1

- Correspond au tarif qui sert de **base au remboursement** de la caisse d'Assurance maladie
- Droit au dépassement (non remboursés par la Sécurité sociale, proposé lors de certaines exigences du patient, comme la volonté de consulter en dehors des horaires d'ouverture du cabinet)
- **Contrepartie** : prise en charge partielle des cotisations sociales et de retraite

Attention : le choix du secteur 1 est irréversible

Secteur 2

- Permet aux praticiens d'appliquer des **honoraires libres** (« *déterminés avec tact et mesure* »)
- Les charges et cotisations sont plus élevées car non prise partiellement en charge par la Sécurité sociale.
- Patients remboursés sur une base inférieures à celle du S1 et incitation pour les mutuelles à limiter les remboursement

Accessible aux anciens chefs de clinique et sur titres divers

Optam

Option pratique tarifaire maîtrisée

- Contrat avec l'Assurance maladie pour les **médecins en secteur 2**
- Objectif : maîtriser les dépassements d'honoraires du médecin
- **Le contrat comporte 2 engagements**
 - le médecin s'engage à **facturer un certain pourcentage de son activité sans dépassements d'honoraire** (au tarif sécu)
 - le médecin s'engage, pour les actes sur lesquels il pratique des dépassements, à respecter un **plafond de dépassement moyen**
- **Ces seuils sont définis**
 - pour les médecins déjà installés en fonction de leur **pratique tarifaire antérieure**
 - pour les médecins primo-installants, en fonction des **moyennes de pratique des médecins de secteur 2 de leur discipline dans la Région**
- **Si le médecin respecte ces critères**
 - prise en charge partielle des cotisation sociales par la sécu proportionnelle à l'activité en tarif opposable (S1) comme pour le S1
 - les patients sont **mieux remboursés** (par l'Assurance maladie et les mutuelles)
- Le médecin peut demander, avant son installation, à rencontrer un Délégué de l'Assurance Maladie du département, qui pourra le renseigner sur les seuils applicables dans son cas et faire une simulation des indemnités.

04

Les aides financières à l'installation

Pour la structure, pour vous

Les aides financières individuelles

— France entière - Assurance maladie

Le contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM)

Une aide pour faire face aux frais d'investissement de début d'activité pour les médecins qui s'installent dans une **zone d'intervention prioritaire** (ZIP) où l'accès aux soins est difficile.

Avantages

- Pour une activité minimale de 4 jours par semaine, attribution d'une **aide forfaitaire de 50 000 €**
- Possibilité de majorer ce forfait d'un montant de 2 500€ si activité parallèle au sein d'un hôpital de proximité.

Conditions d'adhésion

- S'installer ou être installé **en zone ZIP** depuis moins d'un an
- Exercer **en secteur 1 ou en secteur 2** (OPTAM ou OPTAM-CO à partir de 2017)
- Exercer une activité libérale au **minimum 2,5 jours / semaine**
- Exercer au sein d'un **groupe** entre médecins ou d'un groupe pluriprofessionnel ou appartenir à une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou une équipe de soins primaires (EPS)
- Participer à la permanence des soins ambulatoire (PDSA)
- Exercer au moins **5 ans** dans la zone à compter de la date d'adhésion



Durée du contrat

- 5 ans
- Le médecin ne peut bénéficier du CAIM qu'une seule fois.
- Contrat tripartite avec la CPAM et l'ARS

L'aide individuelle de l'Etat

— France entière - Agence régionale de santé

Le contrat de début d'exercice (CDE)
(remplace le PTMG et le PTMA depuis le 1er avril 2021)

Pour qui ?

- Jeunes médecins en primo-installation depuis moins d'un an
- Remplaçants thésés ou non, inscrits à l'Ordre depuis moins d'un an

Avantages et garanties

- Un **revenu complémentaire** pendant la 1ère année d'exercice (cf. diapo à suivre)
- Un **droit aux congés maladie**, équivalent à environ 70€/jour à partir du 8e jour d'absence
- Une aide en cas de **congés maternité/paternité/adoption** aux médecins remplaçants, équivalent à environ 100€/jour
- Un **accompagnement** à la gestion entrepreneuriale et administrative du cabinet



Durée du contrat

- 3 ans
- Non renouvelable

Engagements requis

- Exercer dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins : zone **ZIP** ou **ZAC** / ou si moins de 10 kms d'une ZIP ou ZAC ; demande à motiver.
- **Secteur 1** ou secteur 2 **OPTAM**
- Exercer minimum **5 demi-journées** /semaine pour les médecins installés ou **29 journées** par trimestre pour les **remplaçants**
- Etre dans un **exercice coordonné** ou s'engager à l'être dans les 2 ans (CPTS ou MSP)

05

Les outils
de l'URPS médecins

Découvrir l'exercice libéral en Ile-de-France

2 jours en libéral

2 jours en libéral
Étudiants en médecine ?
Passez deux jours dans un cabinet libéral !

RADIOLOGIE ?
gastro-entérologie ?
endocrinologie ?
médecine générale ?
ORL ?
généraliste ?
NEUROLOGIE ?
Psychiatrie ?
DERMATOLOGIE ?
OPHTALMOLOGIE ?
Pédiatrie ?
néphrologie ?
Cardiologie ?
Infectiologie ?
ONCOLOGIE ?
PNEUMOLOGIE ?
gynécologie ?

Spécialités Choisir Périodes Choisir
Filtrer
296 annonces

Passez 1 à 2 jours dans le cabinet d'un médecin près de chez vous

- Découvrez : relation médecin/patient, pathologies, les modes d'exercice...
- Choix de la période
- Choix du médecin

Information et inscription

<https://www.urps-med-idf.org/deux-jours-en-liberal/>

Parrainage médecin libéral / Externe, interne, CCA

— Adopte un doc

Objectif :

- Répondre aux questions des étudiants, les conseiller, leur permettre de bénéficier de l'expérience d'un confrère hors cadre hospitalier, c'est-à-dire avec neutralité. Lancé en décembre 2022.
- **Plateforme** en ligne :
urps-med-idf.org/adopte-un-doc-parrainage-medecin-etudiant/
- **84 médecins volontaires**
- **Faire connaître la médecine libérale** aux futurs diplômés



Vous informer sur l'exercice libéral

Le site Soigner en Ile-de-France



S'INSTALLER EN IDF | REMPLACER EN IDF | EXERCER AU QUOTIDIEN | PRÉPARER SON DÉPART

EXERCER LA MÉDECINE LIBÉRALE EN ILE-DE-FRANCE

Un site de l'URPS médecins libéraux
et du Conseil régional de l'Ordre des médecins d'Ile-de-France



PERMANENCE LOCALE d'aide à l'installation

Vous êtes médecin et avez un projet d'installation en Ile-de-France ? Des permanences locales d'aide à l'installation sont mises en place dans chacun des 8 départements d'Ile-de-France.

> Calendrier des prochaines permanences

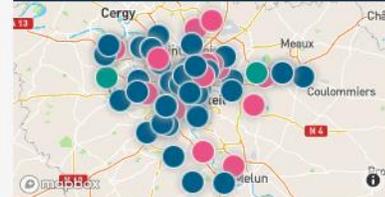


OÙ S'INSTALLER en Ile-de-France ?

La cartographie de Soigner en Ile-de-France vous permettra de connaître pour chacune des 1297 communes d'Ile-de-France les principaux indicateurs concernant les médecins libéraux de 18 spécialités et répondre à vos questions telles que le nombre de médecins installés pour une spécialité ou une ville.

> Cartographie des médecins libéraux

PLATEFORME D'ANNONCES



URGENCE COVID-19
4 annonces en ligne

REPLACEMENT
509 annonces en ligne

INSTALLATION
903 annonces en ligne

GARDE EN PDSA
18 annonces en ligne



S'installer en Ile-de-France

- 10 conseils pour réussir
- 10 étapes administratives
- Les aides à l'installation
- Témoignages

Trouver votre remplacement ou une opportunité d'installation

— Le site Soigner en Ile-de-France

Une plateforme d'annonces

Massy (91) Médecin (Anesthésie-réanimation) / Rempla

Offre de remplacement

Dr MESSADAA

Publiée le 06/12/2022

Groupe de 7 MAR avec un plateau technique complet, propose des

VOIR L'ANNONCE

Saint-Cloud (92) Médecin (Anesthésie-réanimation) / ...

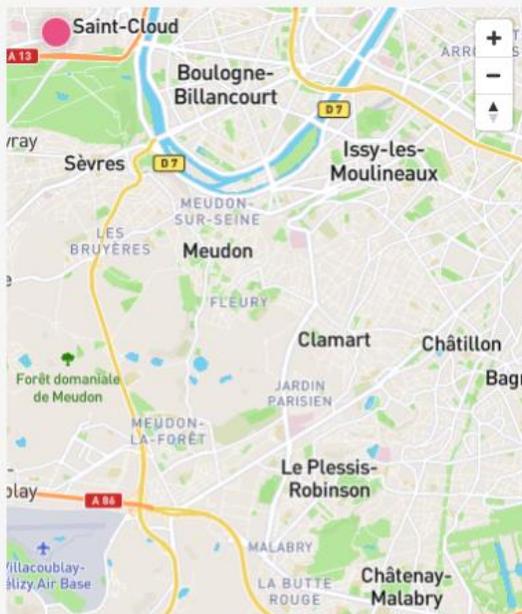
Offre de collaboration, installation, cession

Dr PETIT

Publiée le 05/12/2022

groupe 6 MAR et 3IADE exerçant dans une clinique chirurgicale avec service de ...

VOIR L'ANNONCE



Répondre à vos questions

— Les permanences d'aide à l'installation

- Vous rencontrez les acteurs départementaux de votre installation : CPAM, ARS, Ordre, URPS confrères installés...
- Vous bénéficiez de tous les conseils utiles : professionnels; administratifs, opportunités d'installation...
- ... et d'un accompagnement sur mesure

Mensuelles

Dans chaque département

MÉDECINS,
vous souhaitez exercer en libéral ?

**LA PERMANENCE LOCALE
D'AIDE À L'INSTALLATION EN ÎLE-DE-FRANCE**

PRENEZ RENDEZ-VOUS,
nous vous aidons
à concrétiser votre projet !

Calendrier et inscription en ligne
www.soignereniledefrance.org

Où m'installer ?
Quelles aides ?
Quelles démarches ?
Quelle gestion du cabinet ?



ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
ÎLE-DE-FRANCE

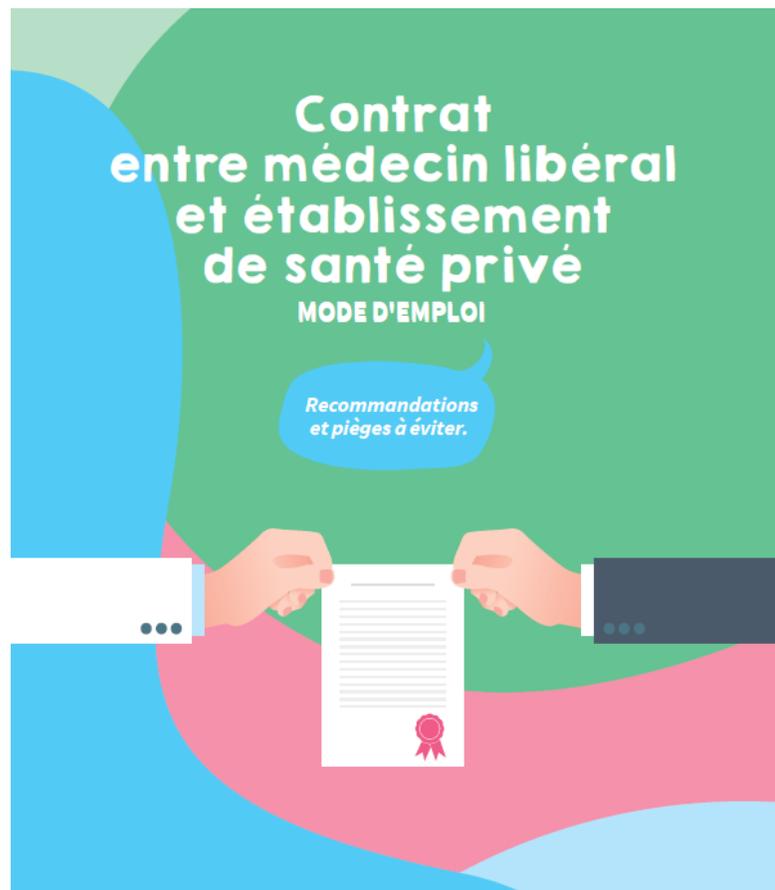
ORDRE DES MÉDECINS
Conseil Régional
Île-de-France

**l'Assurance
Maladie**
Île-de-France

Avec la participation des Conseils départementaux de l'Ordre des médecins

Le guide du contrat entre médecin libéral et établissement privé

— Recommandations et pièges à éviter



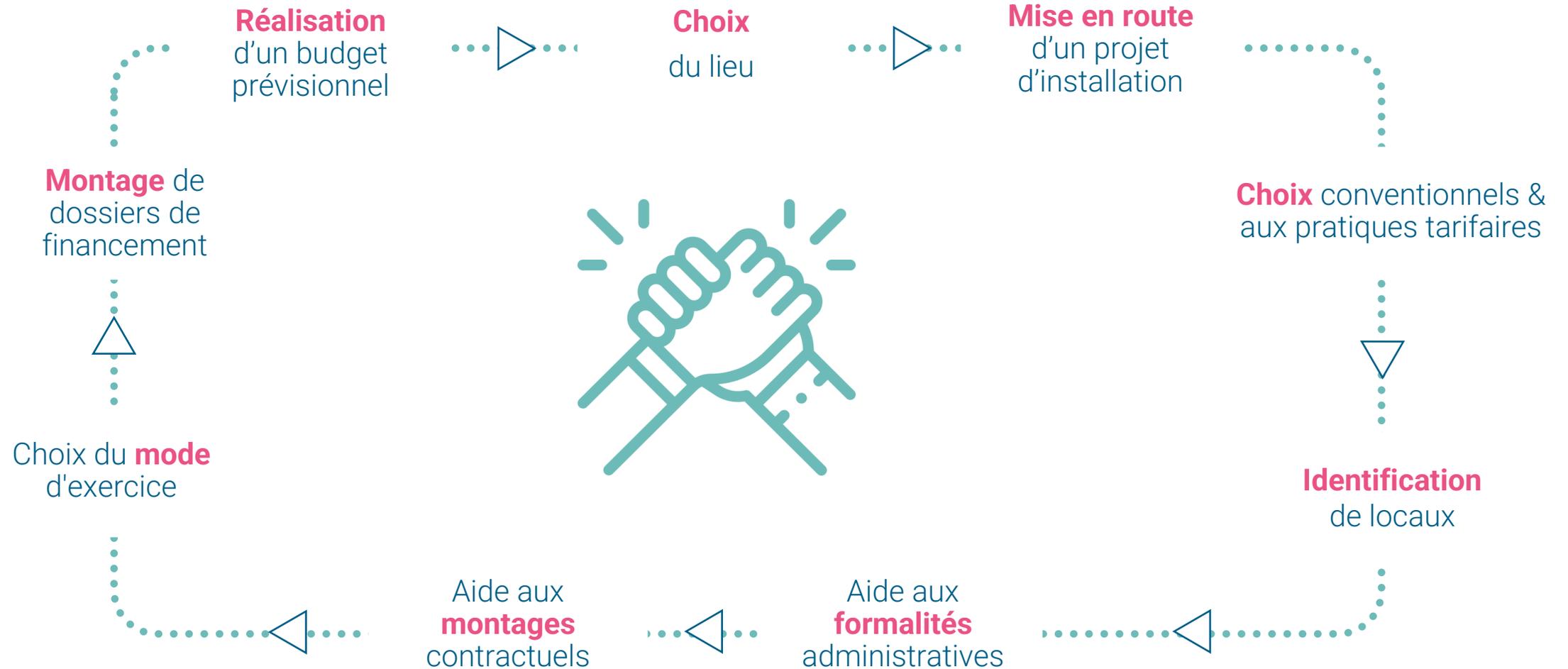
Double constat :

- Besoin de faire connaître aux médecins les aspects juridiques
 - Nécessité d'être plus que jamais vigilant sur les conditions d'exercice des médecins libéraux dans un contexte de mutualisation de la gestion des établissements de santé privés par quelques grands groupes financiers
- En partenariat avec l'Ordre des médecins

Consultable en ligne

www.urps-med-idf.org

L'URPS vous accompagne dans votre projet professionnel



Suivez nous sur les réseaux sociaux



@urps_med_idf



@URPSmedecinsIDF



URPS médecins libéraux Ile-de-France



URPS médecins libéraux Ile-de-France

URPS

MÉDECINS LIBÉRAUX

ILE-DE-FRANCE